Envoyé en préfecture le 16/06/2026
Reçu en préfecture le 16/06/2026
Publié le
ID : 022-212201842-20260616-2026_06_10-DE

CONSEIL MUNICIPAL
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PLÉMY

Département des Côtes d'Armor
Arrondissement de SAINT-BRIEUC
Canton de PLAINTEL

Séance du 5 juin 2026

L'an deux mil vingt-six, le cinq juin à 19 heures, le Conseil municipal de la commune de PLÉMY, régulièrement convoqué le vingt-neuf mai deux mil vingt-six, s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la présidence de Michel RICHARD, Maire.

Étaient présents :

BA Christophe
CADIN Laurent
DREZEN-LAURGEAU Marielle
FRANÇAIS Nadège
GLATRE Brigitte
HAMELIN Jean-Paul
HUET Solvec
JAN Sabine
LE MERCIER Pierrick
LEMPEREUR Stéphanie
LEFFONDRÉ Isabelle
OLIVIERO Nathalie
RAT Cédric
RAULT Thérèse
SWIADKIEWICZ Thomas
TARDIVEL Amandine
VUILLAUME Quentin

Nombre de membres en exercice : 19 **Nombre présents :** 18

Absentes excusés : Jean-François FRÉVILLE Marielle (Donne pouvoir à Marielle DREZEN-LAURGEAU),

Secrétaire : Stéphanie LEMPEREUR

2026-06-10 : VENTE PARCELLE AU LIEU-DIT « LE TERTRE »
7.1 - DIVERS

Jean-Paul HAMELIN, conseiller délégué, expose au conseil municipal la situation de voisinage existant au lieu-dit « Le Tertre » entre M. et Mme TAUPIN et M. et Mme RIBIERO.

À la suite de plusieurs différends entre les parties, une procédure de conciliation a été engagée. Celle-ci n'a toutefois pas permis de parvenir à un accord satisfaisant.

Parmi les solutions envisagées figurait la vente de la parcelle cadastrée section ZH n° 110, d'une superficie de 188 m².

Après en avoir délibéré et échangé sur les différentes options possibles, le conseil municipal considère que la vente de cette parcelle ne permettrait pas de résoudre durablement les difficultés de voisinage constatées décide, à l'unanimité de :

- Ne pas donner suite au projet de vente de la parcelle cadastrée section ZH n° 110.
- Apporter une solution pratique à la problématique de stationnement rencontrée.
- Procéder à l'aménagement de la parcelle ZH n° 110 afin de permettre à M. et Mme RIBIERO d'y stationner leurs véhicules.

Fait et délibéré, les jours, mois et ans susdits,
Le Maire, Michel RICHARD



Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la réception

en Préfecture le 10 mai 2026
et de la publication le 10 mai 2026

Le Maire, Michel RICHARD



Envoyé en préfecture le 16/06/2026
Reçu en préfecture le 16/06/2026
Publié le
ID : 022-212201842-20260616-2026_06_10-DE